

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Remise du PLU de la Commune de  
Limeuil - Brévannes

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° AP N° 2018-012 en date du 25 mai 2018 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : M<sup>r</sup> le Président Grand Paris Sud Est Arvini (GPSEA)

Président de la commission d'enquête : Commissaire enquêteur :

M. Pierre ROCHE qualité

Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ qualité

M. \_\_\_\_\_ qualité

M. \_\_\_\_\_ qualité

Membres suppléants : M. \_\_\_\_\_ qualité

M. \_\_\_\_\_ qualité

M. \_\_\_\_\_ qualité

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 18 juin 2018 au 18 juillet 2018

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Hôtel de Ville de Limeuil - Brévannes

Autres lieux de consultation du dossier : au GPSEA, à Limeuil

## Registre d'enquête :

comportant 35 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Site internet GPSEA à l'issue de l'Enquête publique

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 18 juin 2018 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les 30 juin 2018 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les 11 juillet 2018 de 14h à 17h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les 18 juillet 2018 de 14h à 17h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 10/6/2018 de 9h heures à 12 heures

Observations de M<sup>me</sup> JACQUARD Thiery.

081

Acheteur de la parcelle 192 en 2005, l'alignement pour construire l'éteit à 6m.  
Acquisition des parcelles 730 et 732 en 2016.  
l'alignement pose à 0. voir à motif 2

Ma demande pour construire à ou moins (sans être obligé d'être mitoyen avec mes voisins) c'est à dire de bénéficier des contraintes UB -

le 18/6/2018 Jacques  
présenté au greffe au registre d'enquête. S.

082

M<sup>me</sup> BOYER

M<sup>me</sup> Boyer est propriétaire en indivision avec sa sœur de parcelles A0104 et A0105 classées en zone UV (PLU 2012)

Le classement de ces parcelles du fait notamment logé dans un pavillon sur la parcelle A0104 en cas de départ de sa sœur, ne permettrait pas de vendre ce bien dans les meilleures conditions. En outre le classement en zone UV rend la vente de ce bien très difficile dans la mesure où le nouvel acquiescent ne pourra rien en faire (surface 1756 m<sup>2</sup> m).

(85ans) \*

Les meilleures conditions de vie de M<sup>me</sup> Boyer seraient qu'elle quitte le + rapidement possible cette maison sachant qu'elle la quitterait lorsqu'elle serait vendue

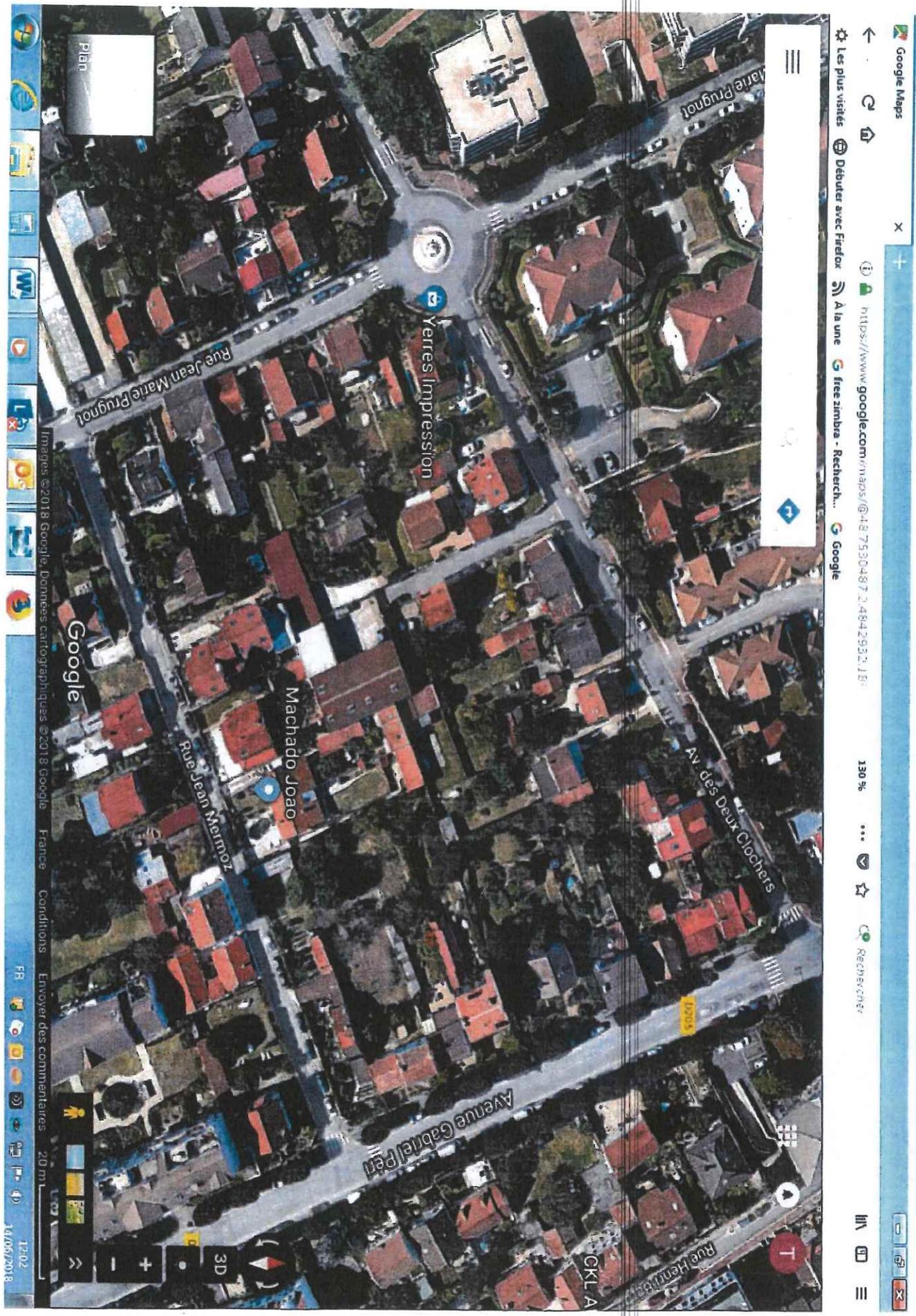
\* pb. de santé, vie au quotidien, isolement,

Questions: quelles sont les modalités pratiques possibles et ce en envisageables pour que cette maison puisse être vendue le plus rapidement possible au meilleur coût ?

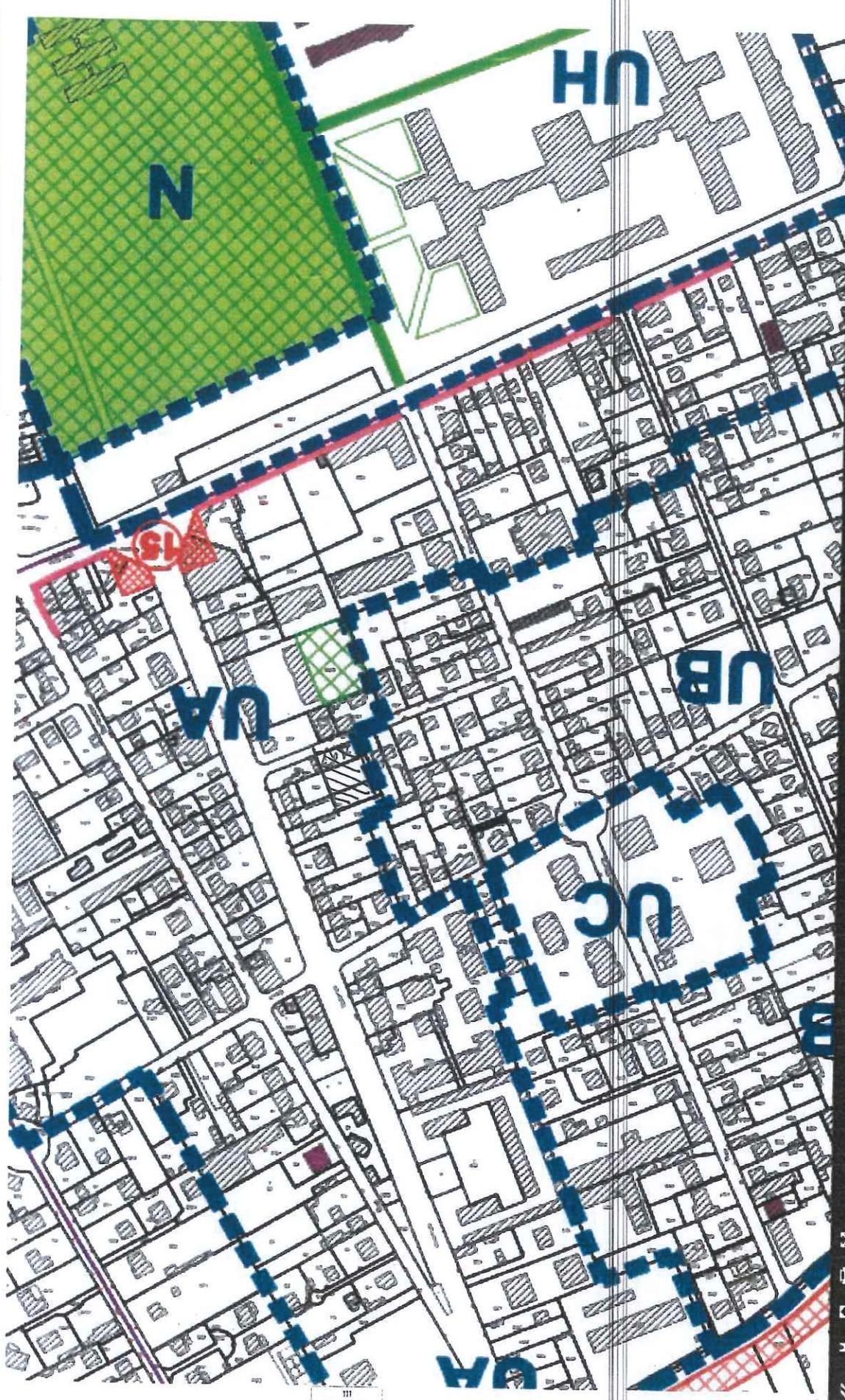
Amiel le 10 juin 2018

*[Signature]*

1 B10



PS 1



Site officiel de la ville de Lim

plan\_de\_zonage.pdf

Les plus visités Débuter avec Firefox A la une free zimbra - Recher...

1 sur 1

+ 210 %

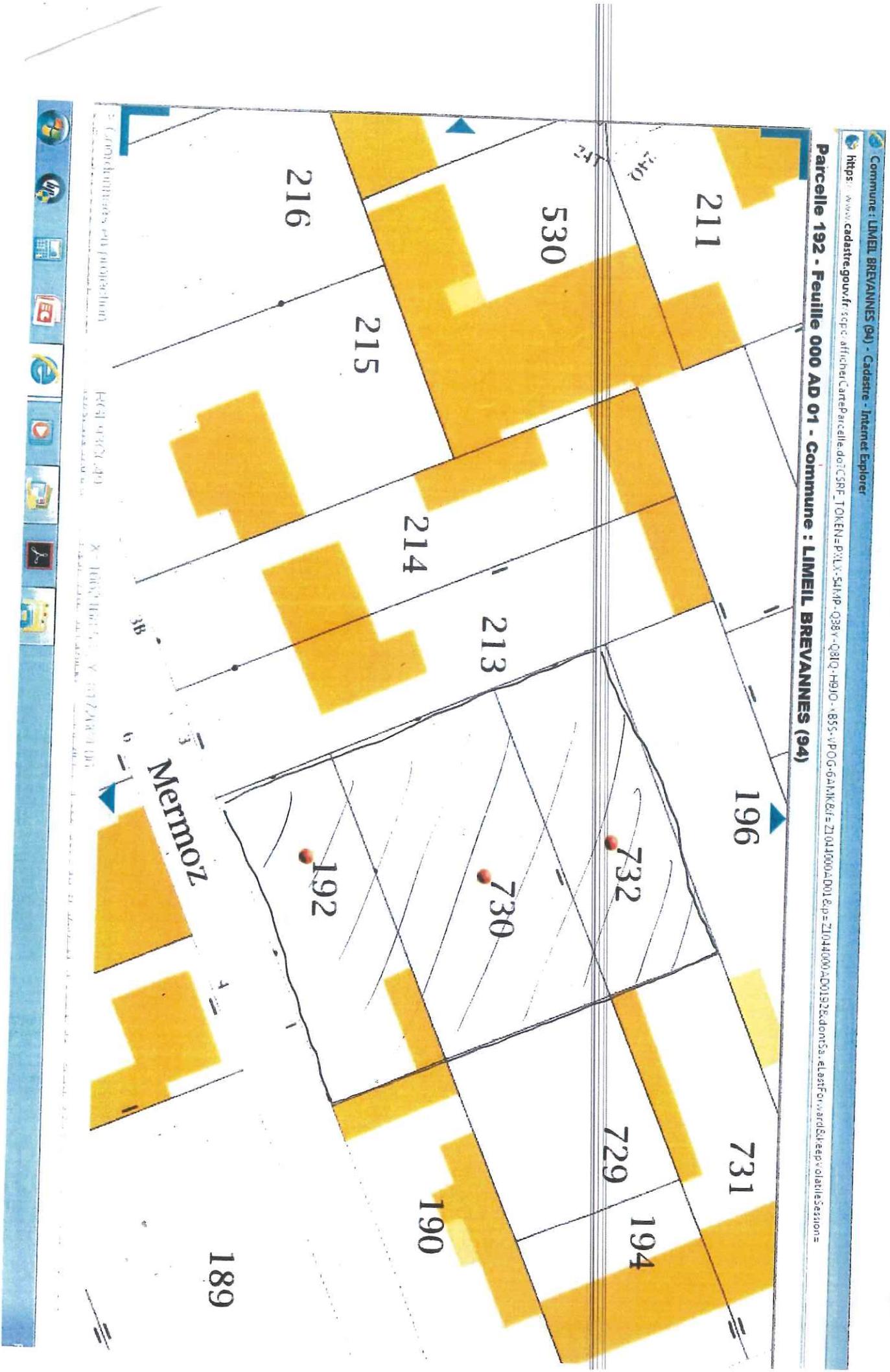
Rechercher



252.

Situation actuelle.

PS2



si vous souhaitez acquisition des vols

Systeme

X :  Y :

- > Memoriser ce zoom
- > Zoom précédent
- > Zoom précédent
- Afficher un drapeau sur les parcelles en instance d'une mise à jour graphique

outils avancés

Stimorner

Imprimer

Légendes

Mesurer

Dessiner

Fichier de points

Artichage

Mémoriser cet artichage



**Stimorner**

Veuillez sélectionner une ou plusieurs parcelles en cliquant dessus.

Vous pouvez également sélectionner une ou plusieurs parcelles avec les outils « cercle » et « polygone » mis à votre disposition.

- > Effacer la dernière sélection (Touche Retour)
- > Effacer toutes les selections courantes (Touche Echap)
- > Editer les informations relatives à cette feuille

Mr JACQUARD T et Mme JACQUARD  
34 Avenue Gabriel PERI  
94450 LIMEIL BREVANNES  
[jacquard.thierry@free.fr](mailto:jacquard.thierry@free.fr)  
Tél : 01 45 99 47 28  
Réf : Terrains 1 rue Jean MERMOZ  
Lots 192, 730 et 732  
Objet : Projet de construction 2020

Limeil Brévannes, le 13 octobre 2017

Madame la directrice,

Mercredi 4 octobre, je me suis rendu à la permanence urbanisme afin d'y recueillir des informations pour un projet de construction en 2020. J'ai rencontré vos collaborateurs qui ont pris le temps de m'expliquer la teneur du règlement et plus précisément l'article **UA.6 qui nous impose une implantation à l'alignement ou à moins de 2 mètres**, ce qui représente pour nous une gêne à notre projet.

Je voulais vous retracer succinctement l'historique de notre projet. En 2005, nous nous portons acquéreur de la parcelle 192, à cette époque un recul de 6 mètres était demandé pour toute construction, la profondeur du terrain de 10 m ne nous permettait donc pas une réalisation satisfaisante. En 2016, deux opportunités s'offrent à nous, nous achetons les lots 730 et 732 qui nous laissent entrevoir un réel projet de construction d'une maison particulière de plain-pied.

Votre collaborateur m'a informé que le PLU serait révisé en 2018 et m'a invité à vous adresser ce courrier. Je comprends effectivement que les PLU évoluent, je vis dans ce quartier depuis plus de 50 ans, j'ai vu quelques transformations, mais il apparait de toute évidence que ce secteur PERI, 2 CLOCHERS, PRUGNOT et MERMOZ reste un secteur essentiellement pavillonnaire, que nos parcelles sont entourées de logements individuels (type pavillon) que leur classement en UA dépend des propriétés à laquelle elles étaient rattachées avant la division, c'est-à-dire pour les lots 730 et 732 des 30 et 32 avenue Gabriel PERI.

Notre souhait, et vous le comprendrez aisément d'implanter un pavillon à l'alignement ou à moins de 2 mètres, quand on dispose d'une parcelle de presque 1000 m<sup>2</sup> ne nous satisfait pas. Je comprends bien que le PLU répond à l'implantation de logements collectifs sur cette zone UA, et que le découpage actuel ne nous est pas favorable.

Au regard de mes explications, je viens solliciter auprès de vous un aménagement de la zone dont nous dépendons, je suis disposé à vous rencontrer si vous le jugez utile.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Thierry JACQUARD

Lundi 18 Juin de 13h30 à 17h.  
Néant

Mardi 19 Juin de 8h30 - 12h / 13h30 - 17h  
Néant

Mercredi 20 Juin de 8h30 - 12h - 13h30 - 17h  
Néant

Jeu 21 Juin 2018 de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h

NEANT

Vendredi 22 Juin 2018 de 8h30 à 12h et 13h30 - 17h  
NEANT

Samedi 23 Juin 2018 8h30 - 12h NEANT

Lundi 25 Juin 2018 de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

NEANT

Mardi 26 Juin 2018 de 8h à 12h et 13h30 à 17h

NEANT

Mercredi 27 Juin 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
NEANT

Jeu 28 Juin 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
NEANT

Vendredi 29 Juin 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
NEANT

Samedi 30 Juin 2018 de 8h30 à 12h  
(2<sup>ème</sup> - permanence)

M<sup>me</sup> OLIVEIRA Paulo,

Remise d'une lettre explicative à son sujet l'entreprise.

— Remis au C.E. le 30/6/18 (gcmv - permanence) —  
et agrafé au registre d'enquête.

Je suis, Paulo Oliveira, l'un des propriétaires de l'immeuble sis 3, avenue des Tilleuls à Livet-Brevannes, et je rédige les présentes observations au nom de l'ensemble des copropriétaires de cet immeuble.

Suite à une faute de l'architecte et du promoteur d'origine, nous rencontrons aujourd'hui, de sérieuses difficultés pour régulariser les caractéristiques et le nombre de places de stationnement à réaliser pour notre immeuble.

En particulier, les dispositions du nouvel article UB3 prévoient que "les places de stationnement sur une propriété doivent être distribuées à partir de l'intérieur de cette dernière et non par accès directs et distincts sur la voie"

Dans notre cas, les places de stationnement sont effectivement réalisées par un accès depuis la voie publique. Pour autant, les manœuvres, même si elles sont réalisées sur la voie publique, en partie seulement, ne créent aucun danger pour les usagers.

Dans ces conditions, serait-il possible d'intégrer dans le futur PLU un tempérament à cette disposition aux termes de laquelle, en fonction de la configuration du terrain, ou pour les constructions existantes, la situation des places de stationnement avec accès direct depuis la voie publique serait possible sous réserve que les manœuvres ne créent pas de danger et le cas échéant, à condition de mettre en place des mesures ou une signalétique spécifiques ?

nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette observation.

les copropriétaires du 3, avenue des Tilleuls

M & Mme Marc Weisman  
SCI Dina (Charles Fartouk)  
Paulo Oliveira & Aurélia Remy

Pour la copropriété  
le 30/06/18  
KO

Lundi 2 Juillet 2018. de 8h30 à 9h et de 13h30 à 17h

Néant

Mardi 3 Juillet 2018. de 8h30 à 12h et de 13h30 à

NEANT

Mercredi 4 Juillet 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

NEANT

Jeudi 5 Juillet 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

NEANT

Vendredi 6 Juillet 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Lundi 2 Juillet 2018. de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Néant

Mardi 3 Juillet 2018. de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

NEANT

Mercredi 4 Juillet 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

NEANT

Jeudi 5 Juillet 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

NEANT

Vendredi 6 Juillet 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

NEANT.

SAMEDI 7 Juillet 2018 de 8h30 à 12h.

NEANT

Lundi 9 Juillet 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

NEANT

Mardi 10 Juillet 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

NEANT

Mercredi 11 Juillet 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

OBS: 4

3ème permanence.

14H00.

M<sup>r</sup> COSMIER au titre S<sup>ts</sup> Sodep.

Remise d'un document de 2 feuillets présentant la préoccupation de la société SODEP en terme de protection de son site (Plan CD) demande pour un tel plan son emplacement 'Réserve' en bordure de leur zone protégée afin de garantir la pérennité du site SODEP à Lorient - Bréhan.

Jean-Paul Cosmier  
Pour Sodep

Remise 11/07/18

## SODERN ET SON ENVIRONNEMENT

- Sodern est un site sensible pour la défense ; son emprise est une « zone protégée ».
- La réglementation de défense nous impose de règles concernant la protection physique du site (IGI1300), en particulier les types de clôtures et la protection contre les intrusions.  
EUROPE EXPRESS
- Dans ce cadre, le site est régulièrement inspecté ; la proximité de la société de transport et le fait que ses camions ou ses bâtiments soient contre notre clôture nous a déjà été signalé comme un point faible.

=> Souhait de pouvoir définir un « emplacement réservé » en bordure de notre zone protégée pour garantir la pérennité de notre site.



THIS DOCUMENT AND ITS CONTENTS ARE PROPERTY OF SODERN.  
IT SHALL NOT BE COMMUNICATED TO ANY THIRD PARTY WITHOUT THE OWNERS  
WRITTEN CONSENT | SODERN - ALL RIGHTS RESERVED



**Jean-Paul COSNIER**  
Directeur Management des Risques / Officier de Sécurité  
Vice-President Risk Management / Security Officer

Sodern - 20, avenue Descartes  
94451 Limeil-Brévannes Cedex - France  
T. +33 1 45 95 71 08 - M. +33 6 89 55 46 58  
jean-paul.cosnier@sodern.fr  
www.sodern.com

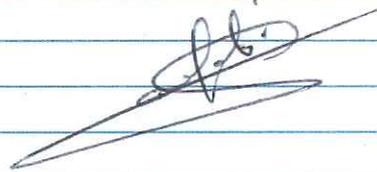
005: 5

M<sup>me</sup> SARFATI Conceller Immo local en dépendant.  
Julien IAD France  
(Immobilier à domicile)

Est en charge de la vente de la maison de ses parents

(21 Rue Pasteur)

- Le mur d'enceinte de la maison a été partiellement détruit lors de la création de la rue prudençaise BRES et remplacé
- Demande que la municipalité par un petit grillage vert reconstruise le mur. Souhaite obtenir une réponse rapide sachant que la maison est en vente et que cela pourrait faciliter la vente de celle-ci.



005: 6

M<sup>me</sup> SORS Ammandine  
M<sup>me</sup> GAUDIAS Philippe IdF malicie

Demande faite afin d'expliquer la réponse très complète d'IdF malicie.

- IdF malicie demande que dans le PADD il soit très clairement indiqué que la terre passera dans le corridor appelé TGVal

(cable A)

- Demande de modifier le document de synthèse (page 21) du PADD

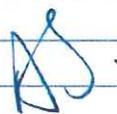
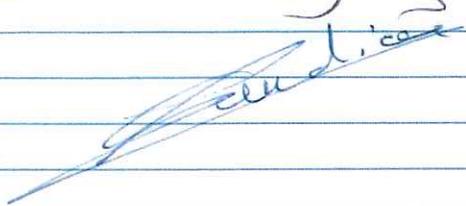
- Demande modification AP (page 5) emplacement de la gare

- " " " page 13) Emile COMBES

↳ Bien préciser l'emplacement de la gare

- Demande une délimitation pérenne dans le règlement concernant l'implantation d'une station et de pylône dans les zones

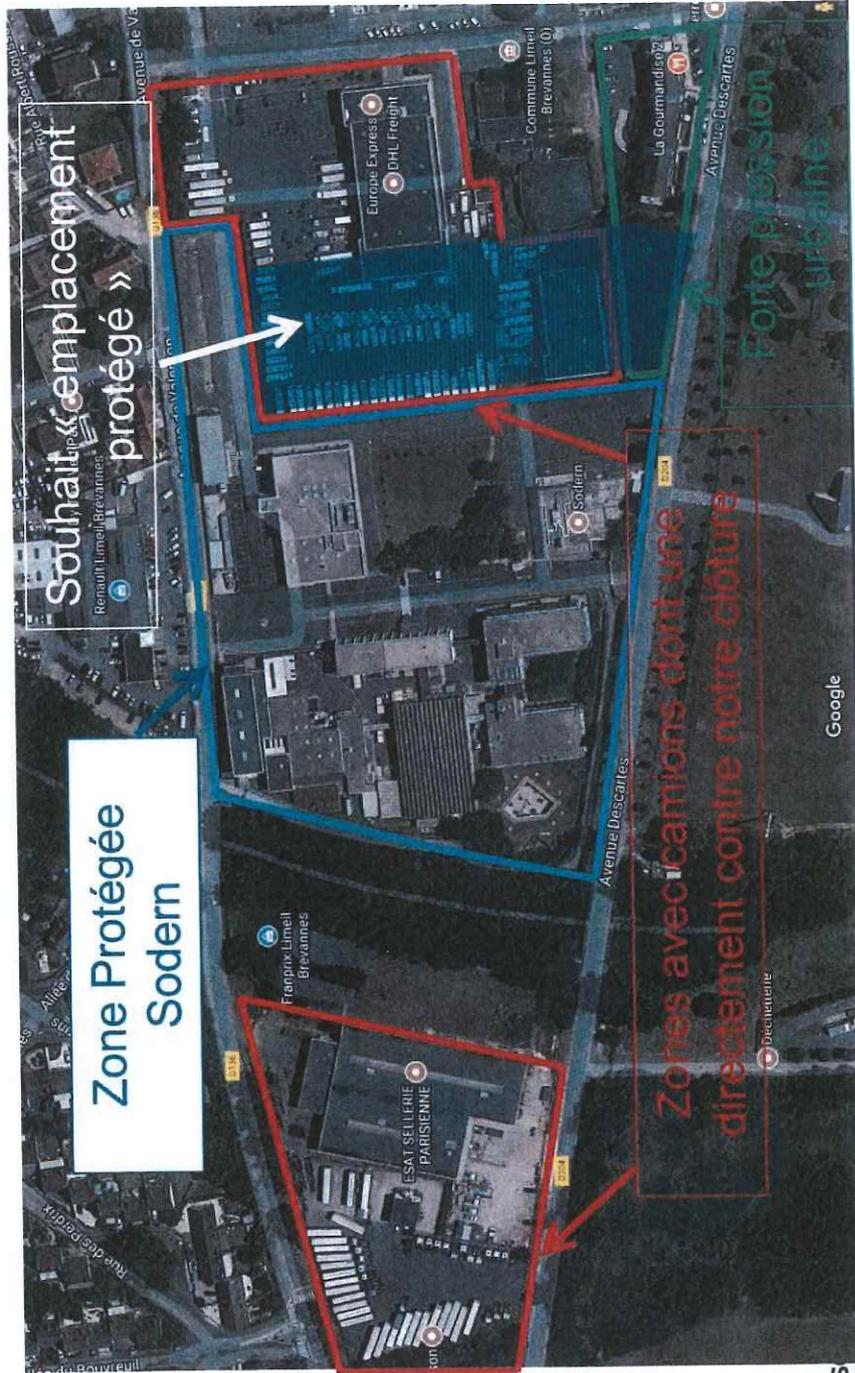
AUE, UB, UD.



JEUDI 12 JUILLET 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

NEANT

# SODERN ET SON ENVIRONNEMENT



VENDREDI 13 JUILLET DE 8<sup>h</sup>30 A 12<sup>h</sup> et de 13<sup>h</sup>30 à 17<sup>h</sup>.

NEANT

LUNDI 16 JUILLET 2018 de 8<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup> et de 13<sup>h</sup>30 à 17<sup>h</sup>.

Neant

Mardi 17 Juillet 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

NEANT

Mercredi 18 Juillet 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

~~Mercredi 18/7/2018 4<sup>ème</sup> et dernière performance.~~

M<sup>me</sup> ELGUIR Yvon Consultation du dossier

M<sup>me</sup> SEBRATI Abdel Consultation du dossier

M<sup>me</sup> LIAMBO Christiane Consultation du dossier

OBS. 7 M<sup>me</sup> ELGUIR souhaiterait que la <sup>taille de</sup> conservation de musique dans le théâtre soit adaptée à <sup>et</sup> <sup>beaucoup</sup> <sup>plus</sup> <sup>à</sup> <sup>la</sup> <sup>population</sup>.

OBS. 8 M<sup>me</sup> LIAMBO souhaiterait une classification de la place <sup>de</sup> <sup>la</sup> <sup>ville</sup>  
" Réaménagement de la place Jean Jaurès en place urbaine articulante les tissus disparates et adaptés à la tenue d'un marché "

OBS. 9 M<sup>me</sup> DIEUDONNE Elise.

Consultation dossier, Nature des modifications du PLU. A souhaité savoir si la zone UB serait impactée dans le cadre de la révision du PLU.

M<sup>re</sup> SEBRATI Abdel -

OBS 10

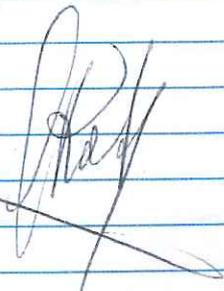
Question relative au projet général :

Y a-t-il une modification de l'urbanisation actuelle du tracé du téléport ? Si oui lesquelles ?

La remise au PLU va-t-elle être un accompagnement de l'urbanisation au pas ? et si oui dans quelles préparations ?

17 Heures le 18 juillet 2018  
fin de l'Enquête publique.

10 observations et 8 feuillets  
ajoutés au registre d'enquête  
Lahmed-Bridjanna,

  
DROCHE